



Mairie de La Brée Les Bains

PROCES VERBAL **Conseil Municipal du 14 décembre 2022 19h00**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 08 décembre 2022 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. CHEVRIER Philippe, M. MONNEREAU Patrick, M. BRUNET Élisée, M. BLANCKAERT Didier, M. CHOTEAU Philippe, Mme BERRO Souraya, Mme CONIL Brigitte, M. BALDASSARI Henri, M. BIGOT Mickaël

Étaient absents excusés : M. RENARD Roger (donne pouvoir à M. CHOTEAU Philippe), M. FAVAUDON Dominique (donne pouvoir à M. BIGOT Mickaël), Mme MATULEWIEZ CIEPIELA Stéphanie (donne pouvoir à M. MONNEREAU Patrick), M. BOSCH David (donne pouvoir à M. CHEVRIER Philippe)

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 09 Votants : 13

Assistait à la réunion : Mme Stéphanie KHIATE, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 novembre 2022

- 1 AFFAIRES ÉCONOMIQUES – Dérogation au principe du repos dominical 2023
- 2 DOMAINE et PATRIMOINE – Cession du bien « Maison d'habitation » sis 1 rue des Acacias La Brée les Bains cadastrée A729 à Mme BOURGOIS Myriam demeurant 226 rue de la Douane Domino 17190 Saint Georges d'Oléron
- 3 COMMANDE PUBLIQUE – Concession de la plage – Sous-traité d'exploitation du lot « club de plage »
- 4 ENSEIGNEMENT – Reversement au SIVOS La Brée les Bains – Saint Denis d'Oléron du fonds de soutien aux activités périscolaires 2021-2022
- 5 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs d'exploitation du camping municipal pour l'année 2023
- 6 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des cotisations, abonnements, tarifs et prix pour l'année 2023

Compte rendu des décisions du Maire

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 novembre 2022

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

01 AFFAIRES ÉCONOMIQUES – Dérogation au principe du repos dominical 2023

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Considérant la demande de dérogation au repos dominical de M. Mouton pour la société SNC PINARD-MOUTON – Établissement Tabac de la PLAGÉ et pour la société SARL CENTRE BOURG – Établissement COOP, au titre de l'année 2023, le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2023 à savoir 11 ouvertures dominicales aux dates suivantes :

21 mai 2023	09 juillet 2023	30 juillet 2023	20 août 2023
28 mai 2023	16 juillet 2023	06 août 2023	27 août 2023
02 juillet 2023	23 juillet 2023	13 août 2023	

- **PRÉCISE** que la communauté de communes de l'île d'Oléron sera saisie pour avis conforme,
- **PRÉCISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

02 DOMAINE et PATRIMOINE – Cession du bien « Maison d’habitation » sis 1 rue des Acacias La Brée les Bains cadastrée A729 à Mme BOURGOIS Myriam demeurant 226 rue de la Douane Domino 17190 Saint Georges d’Oléron

La délibération n°01 du Conseil Municipal du 19 octobre 2022 a autorisé M. Le Maire à vendre le bien immobilier : « Maison d’habitation » sis 1 rue des Acacias à La Brée les Bains. Le Conseil Municipal, par cette même délibération, s’est entendu à ce que le bien soit proposé à la vente sur l’estimation haute soit 240 000 €.

Mme BOURGOIS Myriam, demeurant 226 rue de la Douane, Domino 17190 Saint Georges d’Oléron, a fait une proposition d’achat portant le montant de l’acquisition à 240 000 € hors frais d’acte d’acquisition.

L’agence FORT IMMOBILIER sise 2, Place Gaston Robert 17840 La Brée les Bains, a été mandatée pour établir l’offre d’achat, ci-annexée.

Aussi le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l’offre d’achat établie par l’Agence FORT IMMOBILIER sise 2, place Gaston Robert 17840 La Brée les Bains,
- **DÉCIDE** de procéder à la cession du bien : Maison d’habitation d’une contenance de 120m² situé 1 rue des Acacias sur la commune de La Brée Les Bains référencé au cadastre section A729 au prix de 240 000 euros hors frais d’acte d’acquisition à Mme BOURGOIS Myriam, demeurant, 226 rue de la Douane, Domino 17190 Saint Georges d’Oléron,
- **CHARGE** l’office notarial S.C.P. « Catherine BOURGOIN, Bénédicte FAUCHEREAU, Charles RAGEY notaires associés », dont le siège est à SAINT-PIERRE D’OLÉRON (Charente-Maritime), 7 rue de la République, de l’établissement de tous les actes correspondants,
- **AUTORISE** M. Le Maire à remplir toutes les formalités administratives et à signer tous documents et actes nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l’année en cours.

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Majorité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE	1	Voix	M. R.Renard
ABSTENTION			
NPPV			

03 COMMANDE PUBLIQUE – Concession de la plage – Sous-traité d’exploitation du lot « club de plage »

La Commune envisage de concéder à un opérateur extérieur la tenue et l’exploitation du club de plage avec animation pour enfants de 3 à 10 ans pour la période du 1er juillet au 31 août 2023 inclus, sur la surface autorisée par l’arrêté de concession afin d’offrir aux usagers de la plage un service essentiel à son animation.

La Commune ne dispose pas de moyens nécessaires pour assurer directement cette prestation.

Considérant que le projet de cahier des charges, annexé à la présente, prévoit les modalités de mise en œuvre du sous-traité d’exploitation, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de délégation du service de club de plage que la Commune souhaite offrir aux usagers de la plage de Planginot pour la période du 01^{er} juillet au 31 août 2023,
- **APPROUVE** le cahier des charges du contrat de concession joint à la présente délibération qui sera diffusé pour appel à candidature d’opérateurs économiques,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision,

- **DIT** que l'appel à candidature sera lancé par voie dématérialisée sur le site www.marches-securises.fr ainsi que sur le site de la commune www.labreelesbains.com,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice correspondant.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

04 ENSEIGNEMENT – Reversement au SIVOS La Brée les Bains – Saint Denis d'Oléron du fonds de soutien aux activités périscolaires 2021-2022

Les communes de la Brée les Bains et de Saint-Denis perçoivent les fonds de soutien (ex fonds d'amorçage) relatifs à la réforme des rythmes scolaires.

Celles-ci peuvent reverser ces sommes à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'organisation des activités périscolaires et de fonctionnement des écoles.

Considérant que la commune de La Brée les Bains a perçu 2 450 € pour 49 élèves (soit 50 € par élève) au titre de l'année scolaire 2021-2022, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'autoriser le reversement au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) Saint-Denis/La Brée de la participation de l'Etat perçue pour l'année scolaire 2021-2022 au titre du fonds de soutien relatif à la réforme des rythmes scolaires s'élevant à 2 450 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65548 du budget communal de l'exercice 2022.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

05 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des tarifs d'exploitation du camping municipal pour l'année 2023

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'exploitation du camping municipal pour l'année 2022, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifs TTC pour l'exploitation du camping municipal pour l'année 2023 comme suit et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

***** EMBLACEMENT CAMPING *****				
PRESTATION PAR NUIT	SAISON	INTER SAISON	BASSE SAISON	INFORMATIONS
<i>6 personnes maximum par emplacement</i>	01.07.23 31.08.23	01.05.23 30.06.23	01.04.23 -30.04.2023 01.09.23 - 15.10.2023	<i>Électricité 10 ampères - BORNE EUROPEENNE MALE. <i>(rallonge et adaptateur non fournis)</i></i>
Emplacement tente/caravane 1/2 personne(s) - électricité - 1 véhicule	22,00 €	21,00 €	20,00 €	
Emplacement tente/caravane 1/2 personne(s) - 1 véhicule	17,30 €	16,30 €	15,30 €	
Emplacement Campings Cars 1/2 personne(s) - électricité	23,00 €	22,00 €	21,00 €	
Emplacement Campings Cars 1/2 personne(s)	20,00 €	19,00 €	18,00 €	
Personne sup. 10 ans et plus	5,00 €	4,50 €	4,00 €	
Personne sup. de 2 à 10 ans	3,00 €	2,50 €	2,00 €	
Enfant - 2 ans (comptant dans la capacité d'accueil maximum)	GRATUIT			<i>La taxe de séjour est incluse dans les tarifs "emplacement et location"</i>
Animal(aux) 2 maxi./emplacement Tenu en laisse - Catégorie 1 <u>INTERDITE</u> carnet de vaccination à jour	3,00 €			
Un véhicule sup. sur l'emplacement (voiture-moto-quad-bateau-remorque...)	3,50 €			<i>Arrhes dues pour toute réservation 25% du séjour + 15,00 € de frais de réservation</i>
Garage mort pendant le séjour	10,00 €	6,00 €	4,00 €	
Saisonnier-1/2 personne(s) 1 véhicule (électricité offerte sur présentation d'un contrat de travail)	17,30 €	16,30 €	15,30 €	<i>Les emplacements doivent être libérés pour 11h00</i>
Frais de réservation pour emplacement bloqué - non remboursables.	15,00 €			
***** LOCATION MOBIL HOME *****				
<i>6 personnes maximum par location</i>	SAISON	INTER SAISON	BASSE SAISON	INFORMATIONS
<i>Location semaine en SAISON 3 nuits mini. en INTER et BASSE SAISON</i>	01.07.23 26.08.23	01.05.23 30.06.23	01.04.23 - 30.04.23 27-08.23 - 15.10.23	<i>Arrhes dues pour toute réservation 25% du séjour + 25,00 € de frais de réservation</i>
Une semaine pour 4 personnes	665,00 €	390,00 €	290,00 €	
Trois nuits pour 4 personnes		210,00 €	175,00 €	
Nuit suppl. pour 4 personnes		60,00 €	48,00 €	<i>Arrivée 16h00 - Départ 10h00 au + tard</i>
Personne sup./nuit (2 pers. maximum)	17,00 €	12,00 €	10,00 €	
Enfant - 2 ans (comptant dans la capacité d'accueil maximum)	GRATUIT			<i>Draps, couettes, serviettes, torchons non fournis</i>
Frais de réservation-non remboursables.	25,00 €			

État des lieux entrant/sortant - Cautions : MH 500,00 € - Ménage 50,00 €

ACCUEIL SAISON 2023

Du 1er avril au 30 juin et du 27 août au 15 octobre - tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
Du 1er juillet au 26 août - du dimanche au vendredi de 9h00 à 20h00 - le samedi de 8h00 à 20h00

En cas d'annulation d'un séjour réservé, les arrhes ne sont pas remboursées.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

06 DOMAINE ET PATRIMOINE – Fixation des cotisations, abonnements, tarifs et prix pour l'année 2023

Considérant la nécessité de fixer les cotisations, abonnements tarifs et prix pour l'année 2023, le Conseil Municipal :

FIXE les droits de voirie et d'occupation des locaux couverts du marché tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 **et DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

Marché Municipal	Tarifs 2023 en €	
Mètre d'étalage en saison (du 1 ^{er} juin au 30 septembre)	2,80	<i>Le mètre linéaire</i>
Mètre étalage hors saison 01/01 au 31/05 + 01/10 au 31/12	1,90	<i>Gratuit décembre, janvier, février</i>
Abonnement hors saison complet 3 jours par ml	57,00	<i>Forfait pour la période hors saison</i>
Abonnement hors saison complet 2 jours par ml	52,00	<i>Forfait pour la période hors saison</i>
Locaux couverts saison Du n°1 au 21 ; du n°23 au 29	1 129,00	<i>Prix par box</i>
Petit local n°22	887,00	<i>Prix par box</i>
Locaux hors saison		
1 local	420,00	<i>Gratuit décembre, janvier, février</i>
2 locaux	605,00	
3 locaux	700,00	
Petit local n°22	350,00	
Pour les activités occasionnelles : compteur EDF	10,00	<i>Prix par jour</i>

Cirques		
- 40 ml petit cirque	60,00	<i>plus de WC -</i>
- 80 ml grand cirque	120,00	<i>Forfait par jour</i>

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE la cotisation pour les abonnements à la bibliothèque tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 **et DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

BIBLIOTHÈQUE	Prix 2023 en €	
Cotisation annuelle	10,00	<i>Du 1er janvier au 31 décembre</i>
Cotisation saisonnière	5,00	<i>Du 1er juillet au 31 août</i>

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE la valeur des prix attribués tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 **et DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

PRIX JARDINS FLEURIS	Prix 2023 en €	
1 ^{er} prix	100,00	
2 ^{ème} prix	80,00	
3 ^{ème} prix	60,00	
4 ^{ème} prix	40,00	

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les tarifs du cimetière tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

CIMETIERE	Tarifs 2023 en €	
Concession trentenaire simple	200,00	<i>Tarif pour un emplacement de 1m de largeur /2,40m de longueur</i>
Concession trentenaire double <i>Sans passe-pied</i>	350,00	
Caveau communal <i>à partir du 16ème jour et par mois consécutif</i>	65,00	<i>gratuité jusqu'au 15^{ème} jour, puis maximum 6 mois d'occupation R2213-23 du CGCT</i>
Concession columbarium (30 ans) 1 case	475,00	

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les tarifs du tennis tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

TENNIS	Tarifs 2023 en €	
L'heure	10,00€	
Forfaits		
Forfait 5 heures	45€	
Forfait 10 heures	80€	
Enfants de la commune ou du centre de loisirs de St Denis	Gratuit	

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les tarifs des travaux de photocopies tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 **et DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

PHOTOCOPIES	Tarifs 2023 en €	
Feuille recto A4 ou A3	0,40	
Feuille recto-verso A4 ou A3	0,50	
Document administratif A4 / A3 "noir"	0,18	<i>Tarif réglementaire</i>
Document administratif Cdrom	2,75	<i>Tarif réglementaire</i>
Couleur recto A4 ou A3	1,10	
Couleur recto-verso A4 ou A3	1,60	

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les tarifs des redevances communales : occupation du domaine public des commerces ambulants tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 **et DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2023 en €	
Commerces ambulants	380,00	<i>Marchand de glace itinérant</i> <i>Du 1er avril au 30 septembre</i>

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les tarifs des redevances communales : occupation du domaine public Ponton du Douhet tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 **et DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2023 en €	
Carrelet du Douhet	200,00	<i>Du 1er janvier au 31 décembre</i>

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les tarifs des redevances communales : occupation du domaine public tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 **et DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2023 en €	
Occupation du Domaine public (Terrasse commerciale)	24,00	<i>Forfait annuel par m² Gratuité du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre</i>
Stand de location de stand up paddle Allée de la Digue	115,00	<i>Forfait du 01^{er} juillet au 31 août</i>
Autre type d'occupation	3,00	<i>Totem de promotion/structure de signalisation privée... avec un minimum de perception de 13€ et sur autorisation du maire Du 1er juillet au 31 août</i>
Emprunt de matériel communal par les associations de la commune	gratuit	<i>Caution de 100 € Formulaire de demande d'emprunt à compléter</i>

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les droits de place, pendant la période du 15 juin au 15 septembre, à 2,80€ TTC le mètre linéaire avec un minimum de perception de 15€ et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les tarifs de la location du local du camping municipal à 720,00€ TTC pour la saison 2023 du 15 juin au 15 septembre et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les tarifs de location de la salle polyvalente et de l'auditorium tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

SALLE POLYVALENTE AUDITORIUM	Tarifs 2023 en €	
Associations communales et associations partenaires ayant un intérêt dans la commune	Gratuit	
Associations hors commune à but caritatif, humanitaire et politique	Gratuit	
Associations hors commune		
la journée	120,00	
la ½ journée	60,00	
Résidents		
Forfait 2 jours maximum	170,00	<i>Syndicats ou Associations de propriétaires de la Brée les Bains</i>
La journée	110,00	
La demi-journée	60,00	

Hors commune	350,00	<i>Personnes ou organismes privés</i>
Forfait 2 jours maximum		
La journée	240,00	
La demi-journée	140,00	
Chauffage par jour (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	40,00 10,00	<i>utilisateurs payants</i> <i>utilisateurs non payants</i>
Expositions		<i>Avec fourniture de 10 grilles</i>
Par jour d'utilisation	60,00	
Forfait semaine	300,00	

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

FIXE les tarifs de mouillage et plage tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 **et DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante :

Mouillage		Tarifs 2023	
		en €	
Droits d'amarrage des bateaux d'une longueur inférieure ou égale à 5m			
Saison du 15/06 au 15/09		250,00	
Mois		100,00	
Quinzaine		60,00	
Semaine		50,00	
Droits d'amarrage des bateaux d'une longueur supérieure à 5m			
Saison du 15/06 au 15/09		310,00	
Mois		150,00	
Quinzaine		80,00	
Semaine		60,00	

Autres prestations		
Club de plage	gratuit	du 01/07 au 31/08
Commerce restauration + local stockage (bât sanitaires plage)	7 000,00	d'avril à septembre
Forfait eau pour le commerce	40,00	d'avril à septembre
Location Cabines de plage		
Saison du 01/06 au 30/09	250,00	<u>Remboursement :</u> 1) En cas de force majeure, dument justifié empêchant le demandeur de prendre possession de la cabine (certificat médical, pièce officielle) 2) si impossibilité de la commune de fournir la cabine de plage
Deux mois (juillet/août)	170,00	
1 Mois	90,00	
3 semaines	75,00	
2 semaines	60,00	
1 Semaine	35,00	

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

Décisions du Maire

Néant

Questions diverses / informations

Intervention de M. Chevrier et M. Choteau

Suite de la délibération n°04 du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 :

Réception d'une lettre du Préfet nous informant que les modifications des statuts du SIFICES ne peuvent être validées par un arrêté préfectoral et que les statuts actuels du syndicat restent en vigueur. Les conditions de majorité requises n'ayant pas été remplies.

Levée de séance : 19h15

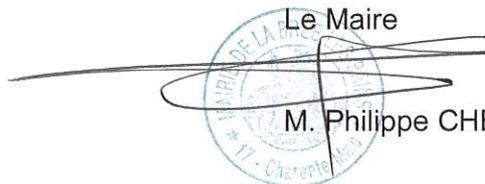
Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 14/01/2023

Le secrétaire de séance



M. Didier BLANCKAERT

Le Maire



M. Philippe CHEVRIER

Affiché le :

20 JAN. 2023